

AAC ou Conduite Accompagnée

L'apprentissage dans la durée

A partir de 15 ans

3 étapes

1- **Le code** (séries, thèmes) en vue d'obtenir l'examen du code

2- **La conduite à l'auto-école**

20 heures de conduite obligatoires

Un peu plus si nécessaire

Fin de formation initiale

Rendez-vous préalable de 2 heures qui réunit le formateur, l'élève, l'accompagnateur ou les accompagnateurs

3- **La conduite accompagnée**

L'accompagnateur prend le relais dans la formation.

Après avoir parcouru environ 1000 km en conduite accompagnée, retour à l'auto-école pour le RVP1 (rendez-vous pédagogique 1) entre 4 et 6 mois de conduite accompagnée.

Après avoir parcouru au total 3000 km en conduite accompagnée, le RVP 2 permet de contrôler le niveau atteint par l'élève dans sa formation.

L'élève peut passer l'examen pratique à partir de 17 ans ; cependant, il ne pourra conduire seul qu'à partir de 18 ans révolus.